



l'oxygène
à la source

N°029-26

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2026 – RAPPORT DU PRESIDENT

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 31 Représentés : 2 Quorum : 27

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 2 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le deux février à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 26 janvier 2026, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Jean-François DEGENNE, Anthony GRANGER, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Adrien GUILMAIN, Michel HAUET, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Christian MARTINOD, Patricia MERMOZ, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES

Mme, MM. Roger DALLEVET, Yves GUILLOTTE, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, François ASTORG, Sandrine DALL'AGLIO, Gilles FRANCOIS, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Sylvain STIHLE, Marielle JUILIEN, Jacques DALEX, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Serge FABBIAN, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT, Cédric VERNEY, Martine VIBERT, Emmanuelle GEORGES, Didier GALMICHE, Christian VERMELLE

AVAIENT DONNE POUVOIR

François ASTORG à Benjamin MARIAS
Marielle JUILIEN à Pierre BRUYERE

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGA Administration et ressources, Yovann LOIR, DGA Assainissement Traitement des déchets, Damien ZANELLA, DGA Environnement, Sonia PAPES, Directeur Financier, Camille MARGUIGNOT, Service Secrétariat général/Affaires juridiques.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2026 – RAPPORT DU PRESIDENT

Exposé du Président,

En application du Code général des collectivités territoriales, le Président présente au Comité, en amont de l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

A l'occasion du rapport la collectivité présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement, et l'évolution du besoin de financement annuel. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Ce rapport donne lieu à un débat au Comité syndical. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

I/ Rapport du Président sur les orientations budgétaires pour l'année 2026**Contexte général, international et national**

Malgré une situation internationale toujours très perturbée, tant au Moyen Orient qu'aux Etats-Unis et en Ukraine, les pays européens demeurent relativement préservés.

En France plus particulièrement, la situation inflationniste de ces dernières années s'est stabilisée, et bien que les prix ne soient pas revenus sur leurs niveaux antérieurs, les progressions annuelles sont proches de 1%, avec +0.9% constaté pour 2025, et +1.3% attendu pour 2026 selon les prévisionnistes de la Banque de France.

Les collectivités demeurent tout de même confrontées à des incertitudes financières, notamment au regard du vote du budget de l'Etat, et des discussions controversées relatives à la résorption du déficit du pays (fonds de réserve Dilico, modalités FCTVA, et toutes les dotations allouées par l'Etat de manière plus générale).

Les grandes difficultés rencontrées par de très nombreuses collectivités pour assurer leurs risques depuis quelques années ne sont pas solutionnées, ou bien au prix de cotisations et franchises extrêmement élevées. Concernant le SILA, la flotte de véhicules, les dommages aux biens hors risques industriels, et les responsabilités civiles et environnementales ont pu être couvertes par de nouveaux contrats au 1^{er} janvier 2025. Les recherches avec un courtier pour les Dommages aux biens de type industriels ont permis d'aboutir à la couverture du risque méthanisation sur SILOE, depuis octobre 2025. Le reste des biens (unités de dépollution, stations de pompage) a fait l'objet d'une première constitution de provision pour risque en 2025 en attendant les résultats des prospections. A l'issue du travail mené, un contrat sera mis en place sur ces biens, assurant ainsi la couverture totale du SILA à compter de 2026, dans des conditions admissibles et permettant une reprise de provisions.

La généralisation du Compte Financier Unique (CFU), qui doit fusionner les comptes administratifs des Ordonnateurs et les comptes de gestion des Comptables, est prévue pour le premier semestre 2027.

Contexte SILA

Les compétences du SILA n'ont pas subi d'évolution entre 2024 et 2025. Le périmètre pour le Traitement des Déchets intègre depuis le 1^{er} janvier 2026 la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie, qui a transféré l'intégralité de la compétence (traitements sur l'UVE Sinergie et collectes sélectives). Les conditions de ce transfert sont détaillées à la section 2 du budget concerné.

La mise en œuvre des règlements assainissement modifiés en 2024 se poursuit, avec notamment l'application des pénalités facilitée par l'accès aux données de facturation de certains services facturiers, bien que les outils nécessitent d'être requestionnés.

Les taux de portage budgétaires des charges d'administration générale, revus au 1^{er} janvier 2024 en lien avec les fortes évolutions constatées alors, seront conservés à l'identique pour 2026.

Ils seront réétudiés pour être débattus par le nouveau Comité Syndical en prévision du vote du budget 2027.

Les tarifs 2026 délibérés fin 2025 ont été proposés au vu des perspectives financières disponibles sur les deux budgets annexes Traitement des Déchets et Assainissement, amendées des évolutions constatées depuis, notamment au regard du transfert de la compétence Traitement des Déchets par la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie.

Compte-tenu d'un contexte général modifié de manière importante (évolution du périmètre Traitement des Déchets, dénouement foncier SILOE, inflation...), il semble pertinent de solliciter l'actualisation de ces 2 perspectives courant 2026.

Concernant le budget Principal, la prospective réalisée en interne simule les appels de fonds d'équilibre des adhérents, en l'état des taux de subventions pressentis, avec une part clairement identifiée pour la GEMAPI susceptible de permettre la levée de la taxe correspondante.

La réorganisation du SILA, entamée avec la réalisation d'un audit organisationnel en 2024, est à ce jour mise en œuvre.

II/ Evolution des dépenses et des recettes

Dans le cadre du contexte de renouvellement des équipes municipales, et de l'anticipation du calendrier budgétaire 2026, les données 2025 ne sont pas encore disponibles. Les données à fin 2024 sont présentées ci-après.

1 / Sections de fonctionnement, tous budgets confondus

a / Evolution des dépenses de fonctionnement – Eléments de bilan

Budgets consolidés		2021	2022	2023	2024
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
60	Achats de matières et fournitures	2 834 526,56	3 229 124,51	3 059 317,60	4 399 886,76
61	Prestations de services	13 276 078,00	13 140 968,99	12 985 098,31	15 523 492,43
62	Autres services extérieurs	1 009 874,54	930 234,26	1 075 878,68	2 200 378,75
63	Impôts et taxes	42 734,00	80 383,33	75 097,51	77 007,00
011	Charges à caractère général	17 163 213,10	17 380 711,09	17 195 392,10	22 200 764,94
012	Frais de personnel	7 401 596,89	7 533 344,89	7 957 535,63	8 574 442,10
65	Autres charges de gestion courante	564 867,94	538 775,33	4 897 468,32	1 022 450,48
66	Charges financières	4 865 114,25	3 676 180,14	4 111 780,38	3 744 499,25
	Dont intérêts réglés sur emprunts	3 897 899,59	3 667 510,90	4 106 788,12	3 795 672,13
	Dont swap	42 042,75	19 984,00	-	-
67	Charges exceptionnelles	1 228 970,96	1 875 992,08	1 430 579,72	460 451,44
68	Dotations semi-budgétaires	639 981,86	80 000,00	4 814 369,70	1 538 994,00
042	Transferts entre sections	19 418 251,28	19 597 806,47	20 014 752,98	20 097 658,71
	Dont dotations aux amortissements	16 449 999,13	16 525 177,08	16 882 216,27	16 902 352,51
	Dont amortissement charges à étaler	2 968 252,25	3 072 629,39	3 132 536,71	3 195 306,20
DF - Total dépenses réelles		31 863 745,00	31 085 003,53	40 407 125,85	37 541 602,21
DF - Total dépenses d'ordre		19 418 251,28	19 597 806,47	20 014 752,98	20 097 658,71
DF - Total général		51 281 996,28	50 682 810,00	60 421 878,83	57 639 260,92

b / Evolution des recettes de fonctionnement – Eléments de bilan

Budgets consolidés		2021	2022	2023	2024
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
013	Atténuations de charges	23 604,83	66 884,00	76 572,61	119 875,67
70	Produits des services, ventes diverses	38 700 226,20	38 288 399,80	45 610 671,54	43 642 845,60
74	Dotations et participations	18 812 993,13	19 021 216,82	17 774 906,31	22 564 927,92
75	Autres produits de gestion courante	250 747,38	558 672,44	314 145,74	305 646,70
76	Produits financiers	5 700,39	-	51 176,39	75 724,96
77	Produits exceptionnels	936 557,69	1 223 543,83	1 127 050,33	875 668,81
78	Reprises sur provisions	1 675 191,61	234 100,00	3 769 777,12	519 819,70
042	Transferts entre sections	2 542 621,10	1 860 907,41	1 792 294,82	1 937 646,21
	Dont reprises sur subventions	1 690 870,73	1 860 907,41	1 792 294,82	1 937 646,21
	Dont charges transférées	851 750,37	-	-	-
002	Résultat N-1 reporté	14 711 230,96	20 482 988,87	18 091 521,96	20 884 670,46
RF - Total recettes réelles		60 405 021,23	59 392 816,89	68 724 300,04	68 104 509,36
RF - Total recettes d'ordre		2 542 621,10	1 860 907,41	1 792 294,82	1 937 646,21
RF - Total général		77 658 873,29	81 736 713,17	88 608 116,82	90 926 826,03

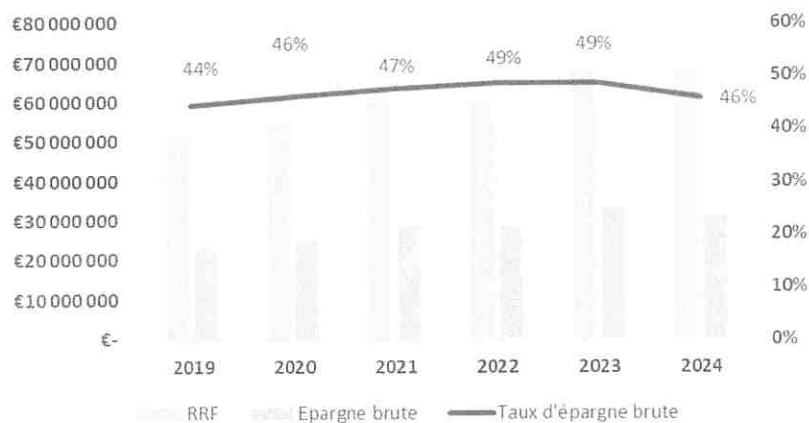
c / Evolution des épargnes brutes

L'épargne brute est obtenue en retirant des recettes réelles de fonctionnement (chapitres 70 à 76) les dépenses réelles de fonctionnement enregistrées aux chapitres 60 à 66. Elle prend donc en compte tous les frais réels, y compris les charges financières. C'est cette part de recettes restantes qui permet de financer les remboursements en capital des emprunts.

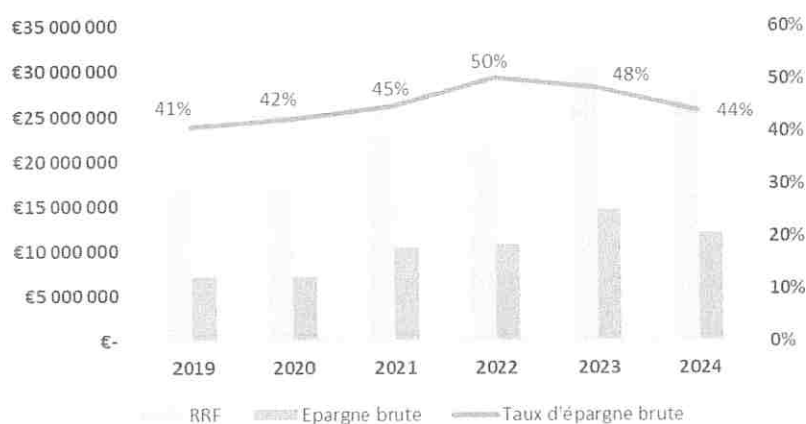
Pour ce qui est du SILA, une consolidation budgétaire n'apporte qu'une information relative, dans la mesure où chacun des budgets annexes est strictement indépendant, et que les ressources de l'un ne peuvent en aucun cas financer les besoins de l'autre.

C'est pourquoi les évolutions des épargnes des budgets annexes Traitement des Déchets et Assainissement ont également été retracées dans des graphiques distincts.

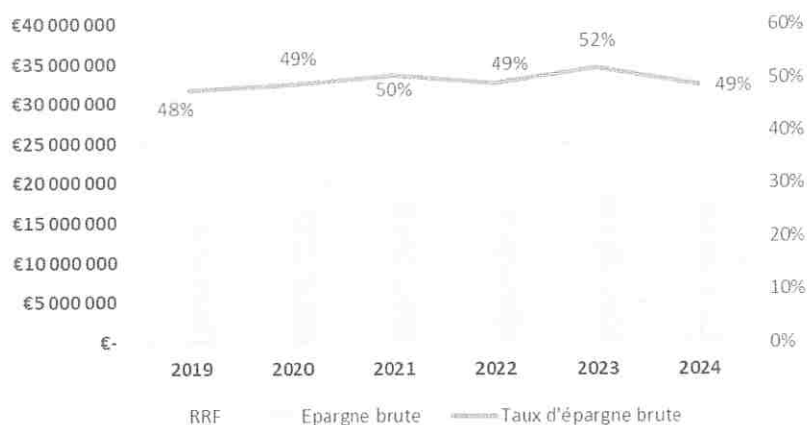
Recettes et épargne brute consolidées



Recettes et épargne brute Déchets



Recettes et épargne brute Assainissement



2 / Programmes d'investissements prévisionnels

Les principales opérations d'investissement en cours et projetées sont déclinées dans l'état suivant, au sein de chacun des budgets du SILA :

Opérations	Report de 2025	Inscription nouvelle 2026	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	Prévisionnel 2028	Prévisionnel 2029
BUDGET PRINCIPAL / TTC et HT						
Total Tour du Lac	4 927 K€	3 801 K€	8 728 K€	3 510 K€	3 227 K€	2 837 K€
Total Subventions Tour du Lac	-858 K€	-1 620 K€	-2 478 K€	-1 415 K€	-1 523 K€	-1 328 K€
Total GCE Contrat 2017-2023	607 K€	2 843 K€	3 450 K€	257 K€	0 K€	0 K€
Total Subventions GCE Contrat 2017-2023	-1 221 K€	-1 564 K€	-2 785 K€	-786 K€	-117 K€	0 K€
Total GCE Contrat 2027-2029	144 K€	444 K€	588 K€	2 055 K€	740 K€	1 592 K€
Total Subventions GCE Contrat 2027-2029	-97 K€	-244 K€	-341 K€	-324 K€	-1 258 K€	-491 K€
Total Investissements généraux	29 K€	300 K€	329 K€	383 K€	300 K€	300 K€
Total Subventions Investissements généraux	-146 K€	0 K€	-146 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Total Concession outillage / HT	1 K€	413 K€	414 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Total général	3 386 K€	4 373 K€	7 759 K€	3 680 K€	1 368 K€	2 909 K€
TRAITEMENT DES DECHETS / HT						
Total Travaux UVE	1 594 K€	50 K€	1 644 K€	50 K€	50 K€	50 K€
Total Mâchefers	1 883 K€	0 K€	1 883 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Total Réseau chaleur	36 K€	340 K€	376 K€	5 000 K€	5 000 K€	0 K€
Total général	3 513 K€	390 K€	3 903 K€	5 050 K€	5 050 K€	50 K€
ASSAINISSEMENT / HT						
Total UDEPS	903 K€	1 065 K€	1 968 K€	14 940 K€	14 750 K€	13 000 K€
Total Subventions UDEPS	-1 769 K€	0 K€	-1 769 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Total Collecteurs Nouvelles dessertes	5 025 K€	6 148 K€	11 173 K€	8 519 K€	6 588 K€	6 750 K€
Total Subventions Collecteurs Nouvelles dessertes	-3 313 K€	-2 240 K€	-5 553 K€	-1 418 K€	-1 001 K€	-1 050 K€
Total collecteurs Réhabilitations	1 142 K€	4 100 K€	5 242 K€	5 150 K€	2 600 K€	3 030 K€
Total Collecteurs Déviations	3 257 K€	7 431 K€	10 688 K€	3 000 K€	3 000 K€	500 K€
Total Subventions Collecteurs Déviations	-658 K€	-2 000 K€	-2 658 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Total Actions patrimoniales	1 598 K€	4 215 K€	5 813 K€	2 810 K€	2 810 K€	2 810 K€
Total GER	1 158 K€	1 680 K€	2 838 K€	1 550 K€	1 050 K€	1 050 K€
Total Maîtrise énergétique	32 K€	305 K€	337 K€	198 K€	0 K€	0 K€
Total général	7 375 K€	20 704 K€	28 079 K€	34 749 K€	29 797 K€	26 090 K€

NB : ces chiffres sont susceptibles d'évoluer lors de la préparation du BP 2026

L'ensemble de ces chiffres est le résultat des données présentées et validées par les instances du SILA (Commissions, Vice-Présidents, Bureau). Ce sont ceux qui ont été pris en compte lors de l'élaboration des prospectives financières sur les budgets annexes Traitement des Déchets (hors travaux sur réseau de chaleur urbain) et Assainissement, qui ont permis de proposer et voter les tarifs pour l'exercice 2026, et de déterminer les appels de fonds prévisionnels pour l'équilibre du budget principal.

Il faut préciser que les travaux de gestion patrimoniale en cours d'étude pour la sécurisation des systèmes d'assainissement, liés aux épisodes pluvieux plus fréquents, entraînant des débordements des réseaux, ne sont pas intégrées au PPI ci-dessus. Leur coût à ce jour est estimé entre 6 et 8 millions d'€ HT.

Les investissements généraux, tant sur le budget Principal que sur le budget annexe Assainissement, prévoient pour 2027 le raccordement des installations du siège sur Cran-Gevrier au réseau de chaleur urbain Seynod-Fier-Thiou (RCU SFT), mis en œuvre par la Ville d'Annecy. Ce raccordement va notamment permettre d'économiser le renouvellement des pompes à chaleur nécessaires sur SILOE, et des chaudières et contrats de maintenance associés.

III/ Structure et gestion de la dette – Bilan et prospective

1 / Etat de la dette par budget, perspectives

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET DÉCHETS	BUDGET ASSAINISS.	TOTAL
DETTE AU 1er.01.2025	16 484 619	73 473 990	46 424 407	136 383 016
CAPITAL REMBOURSE EN 2025	-1 347 228	-8 204 231	-7 100 068	-16 651 527
REMBT EMPRUNTS DETOURNEMENTS		-686 316		-686 316
EMPRUNTS NOUVEAUX 2025	5 000 000	0	0	5 000 000
DETTE PREVISIONNELLE AU 31.12.2025	20 137 391	64 583 443	39 324 339	124 045 173
Evolution 2025 / 2024	22,16%	-12,10%	-15,29%	-9,05%

DETTE AU 1er.01.2026	20 137 391	64 583 443	39 324 339	124 045 173
CAPITAL A REMBOURSER EN 2026	-1 463 410	-8 295 477	7 216 777	-2 542 110
REMBT EMPRUNTS DETOURNEMENTS		-526 316		-526 316
EMPRUNTS NOUVEAUX 2026 (*)	4 000 000	0	7 600 000	11 600 000
DETTE PREVISIONNELLE AU 31.12.2026	22 673 981	55 761 650	54 141 116	132 576 747
Evolution 2026 / 2025	12,60%	-13,66%	37,68%	6,88%

(*) Nouveaux emprunts 2026 extraits des prospectives réalisées, à finaliser avec l'élaboration du BP 2026

Les besoins nouveaux affichés pour le budget Principal et le budget annexe Assainissement sont issus de la prospective financière élaborée en septembre 2025 pour le premier, et d'une anticipation des résultats 2025 pour le second. Ils sont susceptibles d'évoluer en fonction des chiffres du budget prévisionnel 2026 à venir.

Le budget annexe Traitement des Déchets ne devrait pas, sauf aléas, nécessiter d'emprunt nouveau pour 2026.

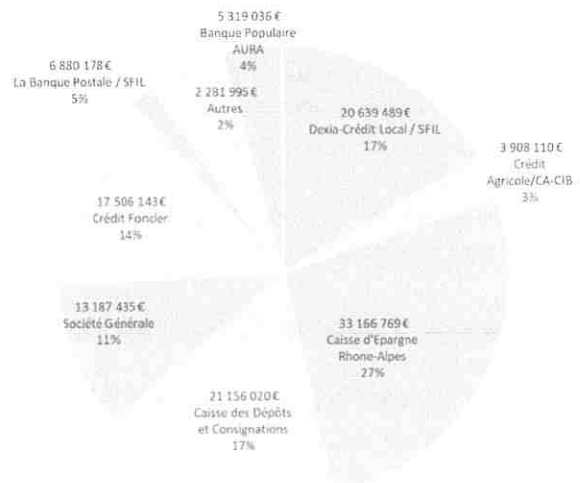
2 / Décomposition du stock d'emprunts au 1er janvier 2026

a / Décomposition par type de taux et par prêteur

SILA - Dette par type de taux



SILA - Dette par prêteur



Les prêts contractés fin 2025 sont en taux révisables, sur Euribor. La stabilisation des taux actuellement sur des niveaux qui demeurent relativement élevés ne rend pas les taux fixes attractifs. La part d'emprunts à taux révisables a ainsi progressé de 3 points, pour atteindre aujourd'hui 30% de l'encours.

La dette par prêteur met en évidence la pluralité des financeurs du SILA.

Le taux d'intérêt moyen de l'ensemble des emprunts du SILA est de 2.21 % en 2025 (contre 2.40% en 2024 et 2.63 % en 2023).

b / Emprunts et swaps (« échange de taux ») à taux structurés

Au 1^{er} janvier 2026, le stock d'emprunts peut être décomposé comme suit :

98 emprunts classés A1 - Capital restant dû

124 045 173 €

Dont un est l'objet du swap de taux suivant

Organisme prêteur	Montant CRD	Maturité	Type structure	Taux estimés	Gissler	Orientations à prendre	Soulte de sortie
1 swap à taux structuré							Au 31.12.2025
DEPFA / 701	1 665 300 €	10.2046	€/CHF / €/USD	5,33%	Hors charte	Remboursement du capital à compter de 2017 Activation de la structure à compter de 2027	4 253 000,00 €

La dette du SILA comporte aujourd'hui uniquement des emprunts classés A1, y compris l'emprunt à taux structuré, dont les caractéristiques sont calées sur l'indice Euribor.

Cependant, l'un d'eux est l'objet d'un swap, souscrit auprès de la banque DEPFA en 2007, dont le taux est basé sur une structure construite sur les parités de l'€/CHF et de l'€/USD, et donc classé hors charte. La maturité de ce swap n'arrivant qu'en 2046, la valorisation du risque en demeure toujours extrêmement élevée et volatile, rendant un rachat difficilement envisageable.

Au 30 septembre 2025, la soulte apparaît comme valorisée à 4 930 000 € par le successeur de DEPFA, BAWAG.

Les diverses options de rachat de la soulte proposées par BAWAG courant 2024 ont été refusées par le SILA, du fait d'une survalorisation des conditions de sécurisation à cause d'une maturité trop éloignée (encore plus de 20 ans).

Les conditions d'activation début janvier 2026 étaient réunies : si le swap était dans sa phase active, le taux de l'échéance aurait été de 0.057%, avec un coût de 945 € d'intérêts. Les bases de la structure étant calées sur les monnaies Euro, Franc Suisse et Dollar, les variations sont relativement contenues. Et pour mémoire, le SILA a constitué une provision pour risque au fil des années passées qui s'élève aujourd'hui à plus de 1.2 millions d'€, qui permettra de compenser les conséquences d'une activation éventuelle. Et enfin, compte-tenu de l'amortissement en cours du prêt, le capital restant dû sujet à intérêts diminue chaque année.

Dans le contexte budgétaire tendu de l'exercice 2025, et les efforts demandés aux collectivités par l'Etat, en appui aux EPCI adhérents du SILA, le provisionnement avait exceptionnellement été suspendu pour 2025.

3 / Liste des opérations réalisées en 2025

Budget	Prêteur	Date d'encaissement	Montant	Durée en années	Type de taux	Marge
BP	BP AURA / Voies cyclables	15.12.2025	4 200 000 €	25	Euribor 3 M	1,11%
	BP AURA / GEMAPI	15.12.2025	800 000 €	25	floored à 0%	1,11%
Total BP			5 000 000 €			
Total général			5 000 000 €			

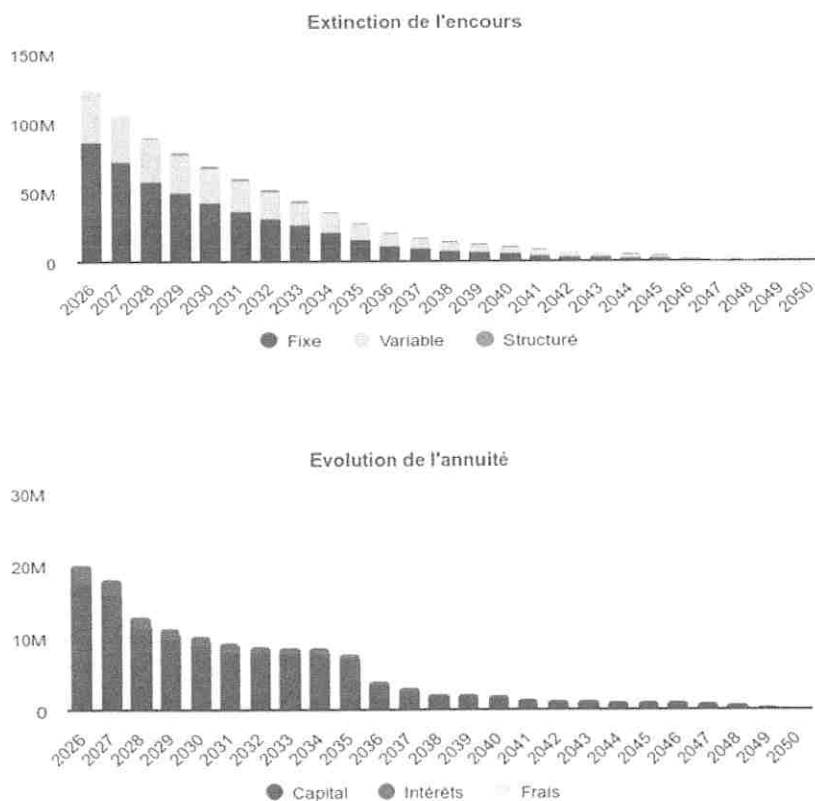
Les opérations réalisées en 2025 concernent le seul budget Principal.

Les financements ont couvert les travaux sur l'infrastructure Tour du lac (participation véloroute en rive Est, élargissement en rive Ouest), et une partie des travaux en GEMAPI sur la compétence Grand Cycle de l'Eau.

4 / Extinction de la dette et capacité de désendettement

Les courbes d'amortissement des capitaux restant dus sur l'ensemble des prêts du SILA se dessinent comme suit.

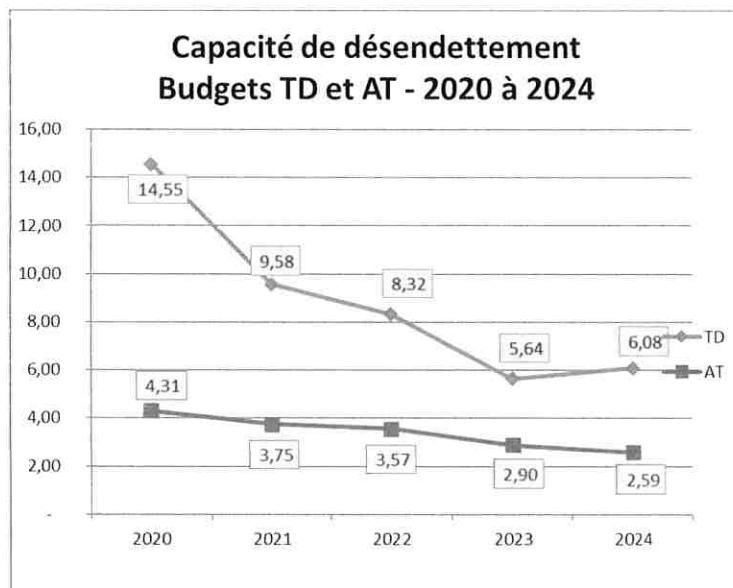
Ces courbes n'intègrent que les emprunts en cours au 1^{er} janvier 2026, elles ne tiennent pas compte des endettements futurs éventuellement nécessaires à l'équilibre des budgets du SILA.



La chute marquée entre 2026 et 2028 est due notamment à la fin des prêts de financement :

- sur le Traitement des Déchets des détournements (8 480 000 €) et des soultes de sécurisation DEXIA (6 912 000 €),

- sur l'Assainissement, des soultes de sécurisation DEXIA (10 328 000 €) et elle impactera très fortement le niveau d'endettement global du SILA, qui affiche de fait une baisse importante sur les prochaines années.



Depuis la réception des travaux de requalification, la capacité de désendettement du budget Traitement des Déchets demeure en-dessous du seuil des 15 années, en cohérence avec la durée de vie des installations.

Les années 2023 à 2025 n'ont pas nécessité de nouveaux emprunts, grâce au nouveau contrat de vente de l'électricité, qui apporte de l'autofinancement complémentaire.

Concernant le Budget Assainissement, les possibilités d'investissement sans emprunt nouveau depuis 2020 ont permis de conserver un très bon niveau de capacité de désendettement.

En effet, au cours de ces dernières années, le budget Assainissement a dégagé des marges de manœuvre qui ont apporté un autofinancement suffisant : niveau de facturation des PFAC, progression en volumes de redevances d'assainissement collectif facturées, liée à l'évolution de la population, recettes exceptionnelles (indemnités d'assurance, arriérés de PFAC, reprise de provision devenue sans objet).

Les investissements conséquents à venir sur les prochaines années, pour les extensions et mises aux normes des usines de dépollution (Siloé et Poiriers notamment) et la réhabilitation des réseaux ne seront pas source directe de nouvelles recettes. Toutefois, leurs modalités de financement seront facilitées, grâce à cette capacité d'endettement importante.

Enfin, la capacité de désendettement est à conserver relativement basse, les banques visant de plus en plus le seuil des 10 années, par mesure de précaution.

IV/ Le personnel

1 / Éléments du bilan 2025

Suite à l'audit organisationnel et fonctionnel mené en 2024 et à la création de 12 postes lors du Comité syndical du 2 décembre 2024, les recrutements ont été effectués sur l'année 2025.

Les actions inscrites dans les **Lignes Directrices de Gestion** (LDG) se sont poursuivies, notamment avec la gestion des autorisations d'absence, la réflexion sur l'adhésion à un contrat collectif pour la protection sociale complémentaire, ainsi que la poursuite de l'expérimentation du télétravail avec le déploiement de la phase 2, permettant d'intégrer 12 agents supplémentaires au dispositif.

Le montant global des frais de personnel a été de **9 288 700 €** en 2025, pour un total prévisionnel de 9 441 630 €.

Ce montant comprend les **dispositions particulières intervenues en 2025** avec comme action phare sur la rémunération des agents la finalisation du socle complet de 3 primes (de 2023 à 2025) :

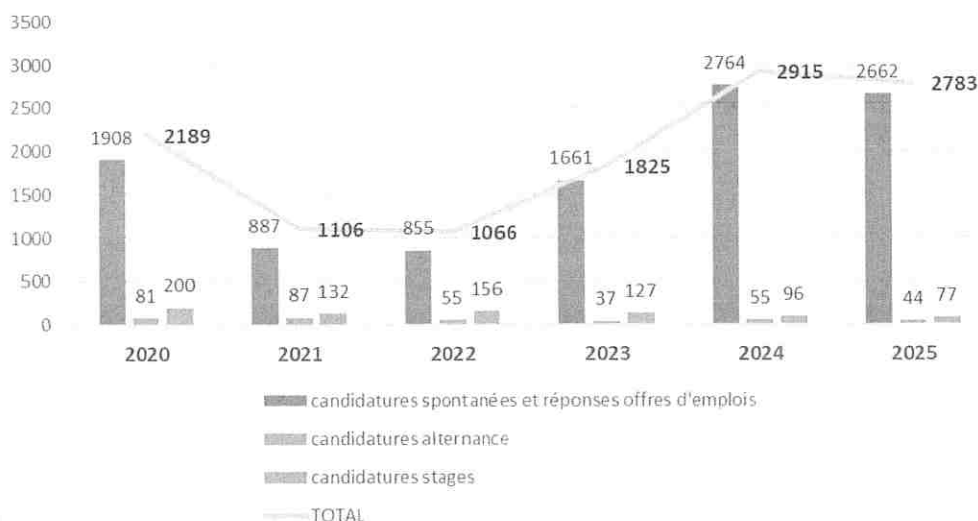
- Prime de vie chère de 400 € : 56 800€ brut
- Prime d'engagement et d'ancienneté de 0 à 400 € : 49 300€ brut
- Prime expérience professionnelle de 0 à 400 € : 54 600€ brut

a / Les recrutements

En 2025, les moyens alloués, avec notamment la pérennisation d'un poste dédié au sein du service Ressources Humaines, ont permis d'améliorer l'attractivité, de dynamiser les offres et d'approfondir le sourcing. Une grande partie des postes vacants a ainsi pu être pourvue.

Le SILA retrouve aujourd'hui une situation normalisée au regard du nombre d'offres d'emploi en cours et des procédures de recrutement, avec un contexte qui permet d'attirer de nouveaux collaborateurs.

Evolution du nombre de candidatures reçues



Les **candidatures reçues** ont été légèrement moins nombreuses qu'en 2024 (2783 contre 2915). Cette évolution s'explique principalement par la typologie des postes ouverts au recrutement.

Le nombre de procédures de recrutement lancées en 2025 a été de 42, contre 49 en 2024.

Une attention particulière est portée à la politique de recrutement pour **réduire le délai moyen des procédures**. La durée moyenne est en diminution sur les dernières années,

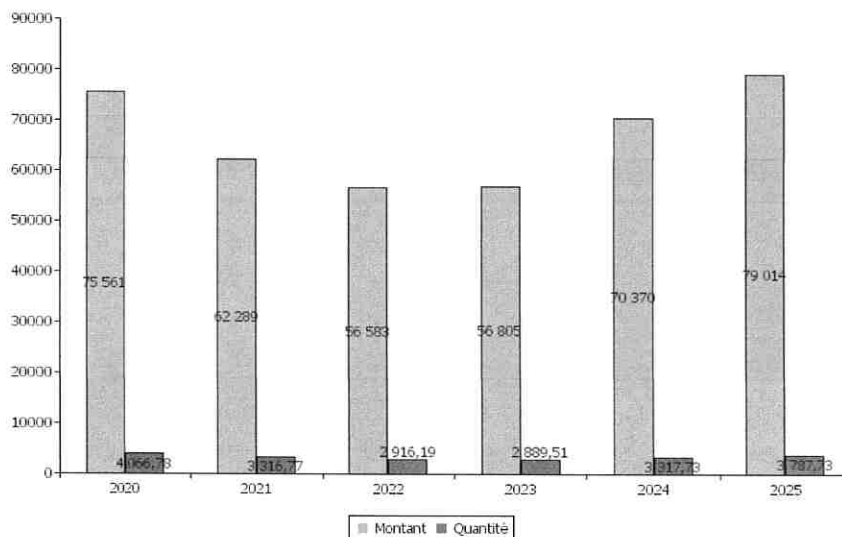
s'établissant à 105 jours (chiffre à nuancer avec des périodes de préavis / mutation pouvant aller jusqu'à 3 mois).

b / Evolution des masses financières

L'évolution globale 2025 de la masse salariale est en augmentation, essentiellement en lien avec l'augmentation des effectifs et la revalorisation de la politique indemnitaire (socle de 3 primes finalisé en 2025).

Heures supplémentaires

La masse des heures supplémentaires et leur indemnisation (IHTS) augmentent en 2025. Depuis 2022, le paiement des IHTS a été ouvert aux agents de catégorie B dépassant l'indice brut 380, augmentant mécaniquement la charge. Toutefois, la mise en place du protocole RTT et des modalités de repos compensateur ont contribué à une récupération pour partie en lieu et place d'un paiement intégral.



2 / Perspectives pour 2026

Le budget prévisionnel du personnel pour l'année 2026 est estimé à **9 900 000 €**.

L'effort porté à la **politique de recrutement** sera poursuivi sur 2026.

Un logiciel de recrutement doit permettre d'améliorer la qualité des processus, gagner en efficacité opérationnelle, faciliter l'adaptabilité et valoriser la marque employeur.

Pour mémoire, le **taux de cotisations vieillesse** des employeurs des agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) doit évoluer chaque année de 3 points, entre 2025 et 2028, pour passer de 31.65% en 2024 à 43.65% en 2028. Le passage au taux de 37.65% au 1^{er} janvier 2026 va impliquer une majoration financière de 130 000 € environ pour le SILA.

La mise en place du **contrat d'exploitation sur l'UVE Sinergie** en 2021 a conduit au transfert vers l'exploitant de 25 agents ; à ce jour seulement 7 agents demeurent en détachement d'office.

Ces derniers demeurent affiliés à la CNRACL, et leurs cotisations sont assurées par le SILA, puis refacturées mensuellement à leur employeur. Une inscription budgétaire de 86 000 € est prévue pour l'année 2026, tant en dépenses qu'en recettes.

Enfin, afin de financer les allocations de retour à l'emploi qui pourraient être dues (allocations chômage), 40 000 € seront proposés au budget 2026.

a / Constitution et évolution des effectifs

Effectifs rémunérés au 1^{er} janvier 2026 (postes permanents, accroissements temporaires et apprentis)

Au 1^{er} janvier 2026, le SILA comptabilisait 179 agents en activité et 11 postes restant à pourvoir.

Répartition par Direction au 01/01/2026	TOTAL	QP en %	Dont postes à pourvoir
Direction Générale des Services (DGS/DGA)	4	2.23%	0
Direction Systèmes d'Information et Numérique et service Communication	10	5.59%	0
Direction Administration Générale	10	5,59%	1
Direction Ressources Humaines et Vie au Travail	15	8,38%	2
Direction Financière	12	6,70%	0
Direction Etudes et Travaux / planification	16	8,94%	1
Direction Ouvrages et Process	72	40,22%	2
Direction Environnement Grand Cycle de l'Eau (hors DGA)	9	5,03%	1
Direction Relation à l'usagers	31	17,32%	4
TOTAUX	179	100,00%	11

Dans le cadre de la convention de prestation de service avec Grand Annecy, il est prévu de reconduire l'intervention d'un **RSSI** (Responsable Sécurité des Systèmes d'Information) à hauteur de 30% de son temps de travail pour le SILA, pour un coût estimé à 22 000 euros pour 2026.

Le recrutement de deux ambassadeurs voie verte est envisagé pour la période estivale, comme les années précédentes.

b / Répartition des effectifs par genre

Répartition par catégories au 01/01/26	Femmes	Hommes	Postes à pourvoir	QP en %
A	15	14	3	17,88%
B	16	15	3	18,99%
C	23	83	3	60,89%
Apprentis		2	2	2,23%
Total général	54	114	11	100,00%

Le SILA poursuit la déclinaison du plan d'action pluriannuel pour **l'égalité entre les femmes et les hommes**. Des mesures ont été mises en œuvre pour réduire les écarts dans les domaines de la rémunération, de l'accès à l'emploi, de l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle, ou encore de la prévention des discriminations et actes de violence. Des actions ont notamment contribué à favoriser la mixité des métiers techniques et d'autres visent directement à améliorer l'évolution du taux de femmes au SILA (recrutement, fidélisation, intégration dans les métiers techniques...).

En outre, le SILA met en œuvre une politique active en matière de handicap.

c / Rémunération et RIFSEEP

➤ Mesures réglementaires

L'indemnité de résidence spécifique instaurée au 1^{er} décembre 2023 pour les agents dont la résidence administrative est à Annecy, implique une revalorisation équivalente à 3 % du traitement. Elle représentera un montant de près de 134 000 € pour l'employeur en 2026.

➤ Mesures complémentaires

Afin de tenir compte de la cherté de vie croissante dans le bassin de vie et améliorer l'attractivité des rémunérations dans un contexte général de difficultés de recrutement et de pénurie de candidats, le socle complet des 3 primes se poursuivra en 2026 (**prime de vie chère, prime d'engagement et expérience** et **prime d'expérience professionnelle**). Ces dispositifs viennent s'ajouter au RIFSEEP actuel, il est proposé d'inscrire 190 000 € à ce titre en 2026.

A compter de 2026, une **prime d'intervention en milieux confinés et insalubres** vient par ailleurs renforcer les dispositifs du régime indemnitaire visant à valoriser les agents effectuant dans le cadre de leurs fonctions des missions éligibles.

Les postes concernés se verront bonifiés mensuellement :

- de 100 € brut en cas de risque biologique en milieux confinés et insalubres hors exposition potentielle à l'amiante avec procédure d'intervention ;
- de 140 € brut en cas de risque biologique en milieux confinés et insalubres avec exposition potentielle à l'amiante et application de la procédure d'intervention sous-section 4 et mode opératoire associé.

Constituée sur la part IFSE du RIFSEEP, cette mesure concerne 31 agents et est estimée à 42 000 € pour 2026.

Conformément aux délibérations relatives au **RIFSEEP**, une augmentation générale de 1% sera inscrite au budget 2026, pour une application à compter du 1^{er} juillet 2026.

Enfin, il est proposé d'inscrire une somme de 81 000 € en couverture du **paiement des heures supplémentaires**.

Une **indemnité différentielle** sera versée aux agents dont l'indice de rémunération est inférieur au montant du SMIC aux agents de catégorie :

- C1, de l'échelon 1 à 5,
- C2, de l'échelon 1 à 3.

En janvier 2026, 23 agents sont concernés par cette indemnité.

d / Actions sociales

Concernant l'aide sociale pour l'année 2026 :

- il est proposé d'inscrire 42 800 € pour **les chèques vacances** (valeur du chéquier de 500 €) ;
- le dispositif des **titres-restaurant** est plébiscité par les agents ; une inscription à hauteur de 98 500 € pour 2026 sera proposée (avec 11 titres-restaurant maximum au lieu de 10 titres en 2025) (montant réel pour 2025 = 78 174 €)
- la **protection sociale complémentaire** (participation aux mutuelles santé et prévoyance) nécessitera un budget estimé de 34 000 € ; cette somme comprendra les prévisions d'adhésion au contrat collectif santé du CDG 74.

Le **soutien aux mobilités** intègre trois dispositifs différents :

- le **forfait mobilités durables** inclut une modulation des montants de 100 € à 300 € par agent ; il est proposé d'inscrire une somme de 17 300 € ;
- une participation de l'employeur à l'abonnement aux transports en commun, pour une somme globale de 4 500 € ;
- le paiement du **versement mobilité** (VM), au taux de 1.6% (contre 1.2% auparavant), qui s'applique aux salaires versés par tous les employeurs de plus de 11 agents ; le coût prévisionnel sur l'année 2026, en année pleine, est estimé à **78 000 €**.

La monétisation des **Comptes Epargne temps** (CET) demeure possible ; le montant moyen global sollicité annuellement par les agents est de 9 000 €.

Le financement des transferts de CET, en cas de mutation d'agents est également prévu.

Enfin, il sera proposé d'attribuer une **subvention à l'Amicale du personnel** de 42 700 €, en application de la convention en cours.

e / Financements extérieurs

Des **soutiens financiers** de l'Agence de l'Eau continue d'aider les postes éligibles au Contrat de Bassin (Direction Environnement Grand Cycle de l'Eau, prévision de 175 000 € en 2025). A noter que l'Agence de l'Eau a stoppé en 2025 son financement des postes liés à l'Opération Collective.

Concernant l'**apprentissage**, le CNFPT maintient son dispositif priorisant les financements sur 44 métiers en tension et sur un niveau de diplôme bac+2 maximum.

Le recrutement de 3 apprentis sera à proposer à la rentrée 2026. Selon les profils déterminés, un financement pourra ou non être sollicité. La création d'un 5^e poste d'apprenti est à l'étude, eu égard aux évolutions de périmètre et de compétences du SILA.

Une inscription budgétaire à hauteur de 32 200 € sera prévue à ce titre.

f / Informations complémentaires

Les actions inscrites dans les **Lignes Directrices de Gestion** (LDG) se poursuivent, avec une priorisation pour 2026 comme suit :

- Expérimentation de la dématérialisation des entretiens professionnels annuels par la mise en place d'un module sur le logiciel métier SIRH ;
- Adhésion au contrat collectif santé du CDG 74 à compter du 1^{er} avril en lien avec la politique de protection sociale pour les agents ;
- Mise en place d'entretien en cours de carrière – évolution de carrière, usure professionnelle, informations sur la retraite ;
- Retour d'expérience sur l'expérimentation du télétravail et définition d'un cadre pour le déploiement ;
- Participation à la mise en concurrence par le CDG 74 pour le risque prévoyance ; étude de l'offre d'assurance sur les garanties demandées sans obligation d'adhésion ;
- Préparation des élections professionnelles en vue du renouvellement des représentants du personnel aux instances consultatives (Commission Administrative Paritaire, Comité Social Territorial, Commission Consultative Paritaire) le 10 décembre 2026.
- Le CDG74 a souscrit pour le compte de nombreuses collectivités du Département dont le SILA, des contrats d'assurances portant sur l'assurance des risques statutaires du personnel. Ces contrats arrivant à échéance au 31 décembre 2026, le CDG74 procède cette année au renouvellement de son contrat d'assurance groupe risques statutaires. A cette occasion, les garanties à intégrer au contrat risques statutaires seront réétudiées conformément au plan d'action pluriannuel des LDG.

Le **taux de cotisation Accident du travail /Maladie Professionnelle** est connu, il a été fixé à 1.66 % au 1^{er} janvier 2026 (pour rappel 1.72% en 2025). Ce chiffre est établi en lien avec les secteurs d'activité du SILA rattachés aux branches professionnelles, et il demeure totalement dissocié du niveau d'accident constaté au SILA.

- Le montant prévisionnel des cotisations correspondantes est estimé à **17 000 €** pour l'année 2026.

Le **taux de cotisation du CDG 74** est connu et s'applique sur la masse salariale des agents titulaires, stagiaires, et agents contractuels de droit public. Ce taux augmente en 2026 de 0.02 % passant de 1.59 % à 1.61 %.

Le taux comprend la cotisation légale à 0,80 %, la cotisation additionnelle à 0,30 %, le taux Santé au travail de 0.42 % pour la médecine et psychologie du travail, et le taux de 0.09 % pour la prévention des risques professionnels.

Le taux de couverture de l'**assurance des risques statutaires** passe de 4.17 % à 4.80 % pour l'année 2026. Le montant de la cotisation sera de 169 100 € pour 2026, auquel s'ajouteront les frais de gestion du CDG 74 pour 6 000 € (respectivement 146 859 € et 5 525 € en 2025).

La formation professionnelle des agents demeure conséquente et constitue l'une des priorités des élus du SILA. Le **plan de formation 2026** reste donc ambitieux, avec une proposition d'inscription de plus de 278 000 €. Ce montant est en augmentation par rapport à 2025 (267 000 €), en lien direct avec la progression de l'effectif. Il intègre le parcours de formation destiné à la fonction managériale.

Un seul **avantage en nature** est accordé, pour un véhicule de fonction Peugeot 308, pris en compte dans l'assujettissement des charges et des revenus imposables au titre des règles applicables en la matière.

La prévention des **Risques Psycho-Sociaux** (RPS) demeure une priorité, avec le maintien du suivi des services et la poursuite des actions en faveur de la Qualité de Vie au Travail, comme la journée de cohésion et les ateliers réguliers à destination des agents.

V/ Focus par budgets

1 / Budget Principal

Le Budget Principal porte la compétence obligatoire du SILA, le **Grand Cycle de l'Eau**, qui compte 7 EPCI adhérents. Le Contrat de bassin 2019-2023 voit un certain nombre de ses actions en cours de finalisation sur les années 2024 et 2025. Un bilan global de ce contrat a été réalisé, et un nouveau contrat Eau et Climat est en cours d'instruction par les financeurs, pour couvrir les années 2027 à 2029. Ce contrat intégrera des actions en lien avec le grand cycle de l'eau, ainsi que le petit cycle, et comportera des actions portées directement par 7 maîtres d'ouvrage, dont le SILA.

Depuis fin 2023, et la dernière **révision de ses statuts**, le SILA a le statut d'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (**EPAGE**). Ce statut apporte une reconnaissance des actions menées, et ouvre aux financements attendus des partenaires, notamment l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Le SILA gère également l'**Infrastructure Tour du Lac**, qui comprend la totalité des voies cyclables du tour du lac d'Annecy (hors Ville d'Annecy) : véloroute en rive Est et voie verte en rive Ouest.

Les **critères de financement** des actions menées sur le budget Principal, en lien avec les populations et les activités touristiques du territoire, ont été réétudiés dans le courant de l'année 2023. Le critère Tourisme est désormais basé sur le nombre des nuitées N-2, communiqué par les 2 EPCI concernés (Grand Annecy et CC des Sources du Lac d'Annecy), et non plus sur le nombre de lits touristiques, complexe à actualiser.

a / Section d'investissement

La compétence obligatoire du **Grand Cycle de l'Eau** va voir l'articulation entre la finalisation des actions entamées sur le Contrat de Bassin Fier et Lac, et la validation du nouveau Contrat Eau et Climat, qui va lancer de nouvelles actions, pour l'ensemble des domaines de la compétence :

- Diagnostic de la ressource, étude volumes prélevables
- Evaluation et gestion des zones humides
- Restaurations hydromorphologiques, plans de gestion sédimentaire
- Etude de danger des systèmes d'endiguement
- Elimination des plantes exotiques envahissantes.

L'élargissement de la voie verte, en rive Ouest du lac d'Annecy, a été initié fin 2024, conformément au planning prévu. La première tranche de ce projet a été réceptionnée en avril 2025, la seconde est en cours de travaux.

Les tranches 3 à 5 sont en cours de consultation. La durée prévisionnelle de réalisation de ce projet est de 8 tranches, sur 8 ans, en privilégiant les travaux en phase creuse de fréquentation, durant l'hiver.

Une participation de principe du Conseil Départemental de la Haute-Savoie est attendue, à raison de 50% du coût global, en parallélisme des financements mis en place pour la véloroute en rive Est du lac.

En rive Est, les diagnostics initiaux des **ouvrages d'art** jalonnant l'infrastructure, ainsi qu'une étude globale des intersections, sont prévus courant 2026.

Le solde de la participation des dernières tranches de travaux concernant la **véloroute** en rive Est figure en report sur le budget 2026, suite à l'actualisation par le Conseil Départemental des coûts définitifs des tranches 8 à 10, et d'une majoration des appels prévisionnels d'1 million d'€, qui a nécessité une décision modificative de crédits en décembre 2025 sur le budget.

Les ouvrages gérés au sein de la **concession d'outillage public** consentie par l'Etat sont suivis et entretenus, avec un certain nombre d'opérations à conduire en 2026 (**cale sèche et débarcadères**). Le **slip-way** également, sous surveillance depuis quelques temps en raison de dégradations et sinistres récurrents, a été soumis à deux études, l'une structurelle et l'autre en lien avec sa vulnérabilité aux inondations (nappe et/ou débordement du lac).

En parallèle de l'expertise judiciaire, un programme de travaux est en cours d'élaboration, avec un objectif de consultation pour des travaux de réhabilitation et de rénovation courant 2026.

La section nécessitera un financement par emprunt pour son équilibre, après prise en compte des ressources issues du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), et des subventions attendues sur les actions du Grand Cycle de l'Eau notamment, ainsi que sur les travaux d'élargissement de la voie verte en rive Ouest.

b / Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement intègrent deux types de charges globales du SILA, qui sont ensuite refacturées aux budgets annexes utilisateurs en fin d'exercice : les **charges d'administration générale** et les **charges de personnel** de l'ensemble des agents du Syndicat.

La quote-part de ces frais qui reste à charge du budget Principal est en lien avec l'étude qui a été actualisée courant 2023, concernant le portage des charges d'administration générale : le budget Principal, compte-tenu des compétences qu'il gère, en assume 25 % depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les **gestions historiquement assurées** par le SILA, en lien avec le **lac et sa cluse**, se poursuivent : missions de suivi halieutique, animation du site Natura 2000, gestion des sites naturels (Marais de l'Enfer et Marais de Giez), dermatite, etc.

Les frais de fonctionnement des installations de la **concession d'outillage public** sont pris en charge au sein d'un secteur assujéti à la TVA, en conformité avec le secteur concurrentiel auquel elles se rapportent.

L'**Infrastructure Tour du Lac**, avec l'extension du périmètre depuis l'intégration de la véloroute en rive Est, induit des frais supplémentaires (entretiens, réparations, espaces verts, homogénéisation de la sécurité, de la signalétique...).

Les missions d'entretien du **Grand Cycle de l'Eau** se poursuivent également, pour assurer la gestion GEMAPI et la couverture du risque inondations (gestion des embâcles, des boisements de berges, des zones humides, des plantes exotiques envahissantes), ou le suivi de la ressource (entretien des stations de mesure de débits).

c / Participation des EPCI

Le tableau ci-après récapitule les participations appelées par le SILA aux EPCI permettant le financement des actions menées sur le budget Principal, depuis la prise intégrale de la compétence Grand Cycle de l'Eau, en 2022, en valeurs réelles.

	Compétences financées						Répartition par EPCI							
	Comp. Historiques	Comp. Historiques Population + Critère tourisme	Grand Cycle de l'Eau Hors GEMAPI	Grand Cycle de l'Eau GEMAPI	Charges d'administration générale	Total	CA Grand Annecy	CC Sources du Lac d'Annecy CCSLA	CC des Vallées de Thônes	CC Fier & Ussets	CC du Pays de Cruseilles	CC Ussets et Rhônes	CC Rumilly Terre de Savoie CCRTS	
	Population simple						GA		CCVT	CCFU	CCPC	CCUR		
2022	1 061 564	255 180	24 825	417 114	783 572	2 542 255	2 011 648	204 482	180 048	39 300	9 313	13 635	83 829	
Soit en % 2023	42% 953 400	10% 201 000	1% 20 100	16% 294 000	31% 631 500	2 100 000	79,13% 1 691 326	8,04% 167 155	7,08% 121 511	1,55% 30 419	0,37% 7 472	0,54% 11 382	3,30% 70 735	
Soit en % 2024	45% 874 137	10% 459 197	1% -28 806	14% 1 067 717	30% 601 475	2 973 720	80,54% 2 316 055	7,96% 239 350	5,79% 209 974	1,45% 52 496	0,36% 13 126	0,54% 19 688	3,37% 123 031	
Soit en % 2025	29% 1 385 146	15% 160 396	-1% 245 690	36% 704 072	20% 467 796	2 963 100	77,88% 2 380 346	8,05% 220 210	7,06% 181 452	1,77% 45 890	0,44% 11 344	0,66% 17 014	4,14% 106 844	
Soit en % 2026	47% 1 143 766	5% 334 593	8% 111 643	24% 613 403	16% 1 265 555	3 468 960	80,33% 2 689 485	7,43% 267 892	6,12% 254 797	1,55% 65 689	0,38% 15 924	0,57% 23 888	3,61% 151 286	
Soit en %	33%	10%	3%	18%	36%		77,53%	7,72%	7,35%	1,89%	0,46%	0,69%	4,36%	

Avec : Compétences historiques financées sur le simple critère Population
Compétences historiques financées sur le double critère Population + Tourisme
Compétences Grand Cycle de l'Eau Hors GEMAPI
Compétences GEMAPI
Charges d'administration générale

Lac et sa cluse (Natura 2000), marais cluse du lac, infrastructure Tour du lac
Concession Etat installations commerciales (cale sèche, débarcadères), SAPALA, gestion dermatite
Qualité eaux, ressources en eau, sentinelles
Restauration hydromorphologiques, gestion sédimentaire, zones humides, espèces envahissantes
QP 25% des frais de fonctionnement des services supports (Finances, Ressources humaines, Informatique, Assemblées, Secrétariat, Communication)

Les appels de fonds d'équilibre de 2023 avaient été limités, du fait d'un décalage de réalisation de certaines opérations, et des grandes difficultés de recrutement rencontrées alors.

Depuis 2024, les élus ont opté pour un lissage sur plusieurs années de la hausse attendue des besoins, en lien avec les politiques validées en amont : les appels sont conservés sur le niveau du budget prévisionnel.

Les données 2026 sont issues de la prospective présentée à l'automne 2025, à laquelle ont été intégrées les incidences des surcoûts sur la véloroute. Elles demeurent susceptibles d'être ajustées lors de la préparation budgétaire 2026.

Les taux de répartition entre les EPCI seront également ajustés lors du vote du budget prévisionnel 2026, avec les données de populations et de nuitées touristiques applicables à l'exercice.

2 / Budget Traitement des déchets

Le budget annexe Traitement des Déchets est impacté au 1^{er} janvier 2026 par l'adhésion à la compétence optionnelle de la CC Rumilly Terre de Savoie, pour l'intégralité de la compétence Traitement (traitement sur l'UVE et collectes sélectives). En effet, la CC Rumilly Terre de Savoie a validé son retrait du SIVALOR, à qui elle confiait le traitement de ses déchets depuis 2017, suite à la dissolution administrative du SITO (SDCI).

En application du protocole tripartite signé (CC, SIVALOR, SILA), le SILA assurera le financement de la soule de sortie de la CC Rumilly Terre de Savoie du SIVALOR, à hauteur de 3 240 000 €.

Les tonnages d'ordures ménagères et assimilées de cet adhérent vont permettre de maintenir une capacité de traitement de l'UVE à son seuil minimal, limitant le recours aux apports extérieurs, dont les caractéristiques ne sont pas toujours adaptées aux fours de l'UVE. Le tarif global pour les adhérents (part incinération et part fixe) pourra être maintenu à son niveau actuel, à 151 € HT la tonne, hors TGAP.

a / Section d'investissement

Les travaux de construction des plateformes de stockage pour maturation des mâchefers vont se terminer en 2026, avec la pose des couvertures. Le coût global de ces investissements est de 3 000 000 € HT.

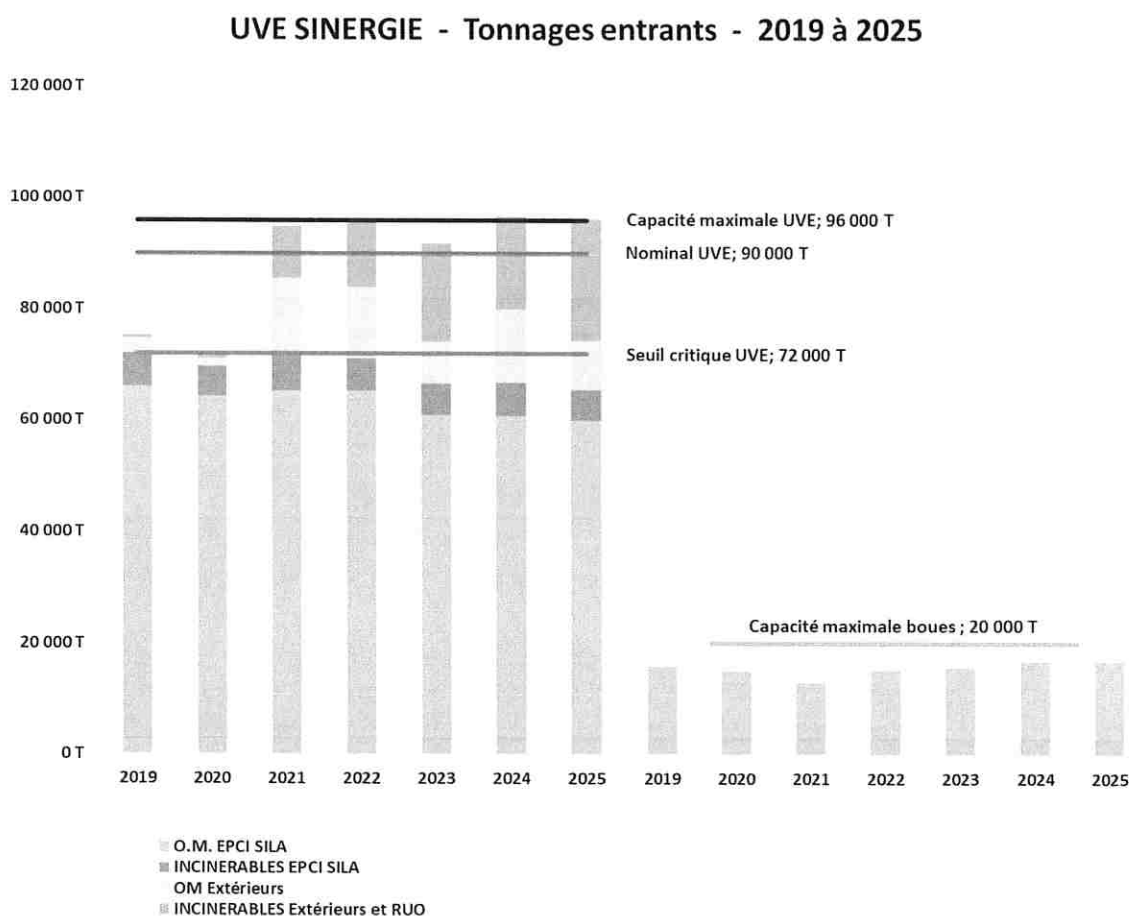
La zone de prétraitement des mâchefers, très vétuste, a fait l'objet de travaux confiés à l'exploitant de l'UVE pour être remise à neuf, finalisés fin 2025 pour 1 500 000 € HT.

Le réseau de chaleur urbain alimenté par la vapeur produite par l'incinération des déchets a fait l'objet d'une expertise judiciaire. Les conclusions ont mis en avant l'inadéquation du marché qui avait été attribué en vue des travaux, qui a donc été résilié fin 2025. Il est prévu le lancement des études de maîtrise d'œuvre en 2026 en vue de sa réhabilitation.

Les investissements connus à ce jour sont tous issus des reports de 2025, avec un financement assuré par autofinancement, sans recours à l'emprunt.

b / Recettes de fonctionnement

➤ Tonnages entrants et recettes correspondantes



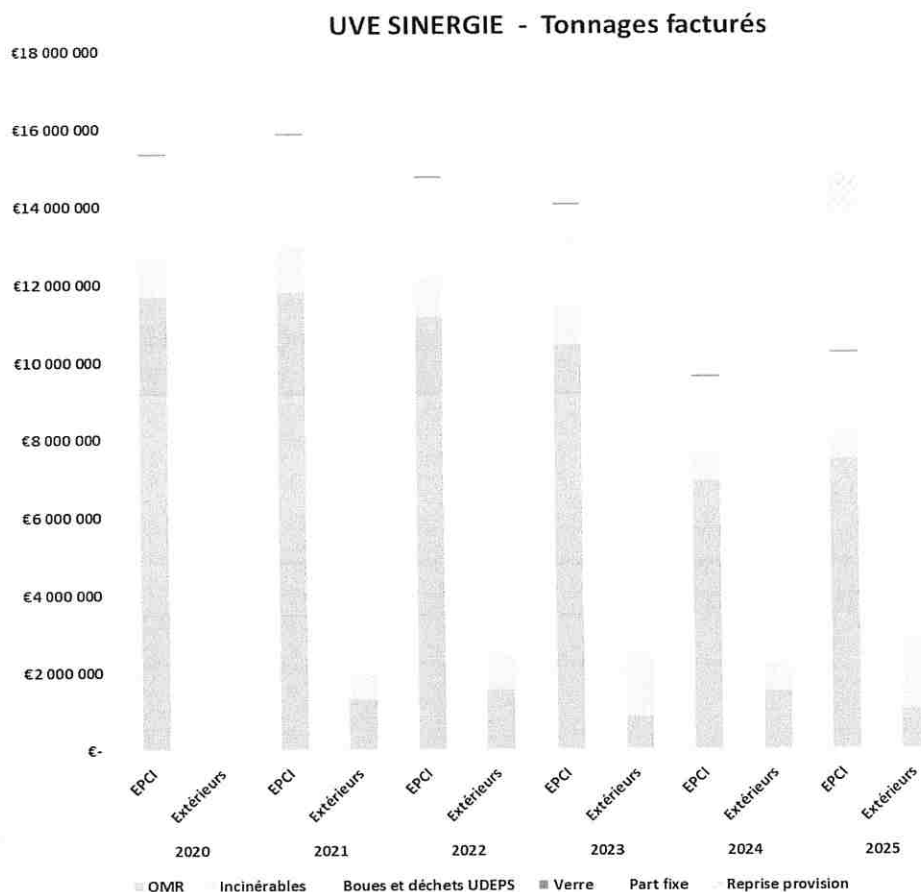
Depuis 2017, les tonnages incinérés en provenance des adhérents du SILA ont subi de fortes baisses, dans le cadre des mises en place des tris sélectifs (emballages, papiers, REP mobilier). L'année 2020 a été particulièrement difficile, la crise sanitaire et les confinements ayant fortement limité les activités économiques. Le seuil critique de fonctionnement de l'UVE a été atteint, avec seulement 72 000 T incinérées.

A partir de 2021, le redémarrage économique, et plusieurs conventions de dépannage mises en oeuvre ont permis d'atteindre la capacité optimale de l'UVE.

Les tonnages de boues incinérées en 2025 sont stables. Pour 2026, à noter l'arrêt de l'apport des boues de la CCPC (1 000 tonnes en 2025).

Depuis 2023, les apports des adhérents demeurent en deçà du seuil critique de fonctionnement de l'UVE (72 000 T). Le transfert de la CC Rumilly Terre de Savoie au 1^{er} janvier 2026 va permettre de se rapprocher de ce seuil avec essentiellement des OMR, déchets adaptés aux caractéristiques de fonctionnement des fours.

Les apports extérieurs, en interdépannage ou en provenance des entreprises, continueront à être nécessaires pour combler le vide de four, et assurer les productions énergétiques d'électricité et de chaleur.

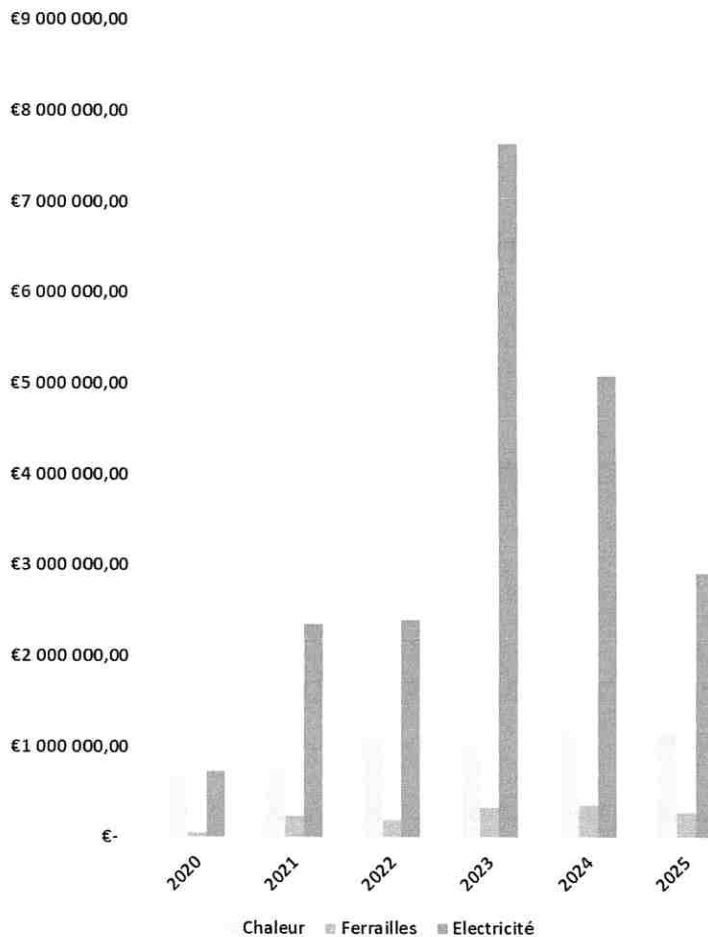


Les baisses de tonnage des adhérents du SILA, liées à l'extension des consignes de tri, se ressentent également au niveau des recettes. La baisse financière des recettes de traitement est encore accentuée par la structuration tarifaire depuis 2024, qui a sorti du coût de traitement à la tonne les frais de structure du budget Traitement des Déchets, financés par une part fixe, payée par les seuls adhérents. Avec en plus en 2025 une reprise partielle sur la provision pour aléas afin de maintenir un tarif attractif pour les extérieurs, et faciliter le comblement du vide de four.

➤ Valorisations énergétiques et matières

Les valorisations énergétiques et matières sont retracées dans le graphique suivant. Leur production en volumes est directement liée aux tonnages effectivement traités sur l'UVE, mais à compter de 2023, la recette des ventes d'électricité est en très forte hausse, du fait du changement de contrat de rachat (sortie du contrat d'obligation d'achat d'EDF au 31 décembre 2022), et d'un tarif de rachat en lien avec le marché.

UVE SINERGIE Valorisations énergétiques et matières



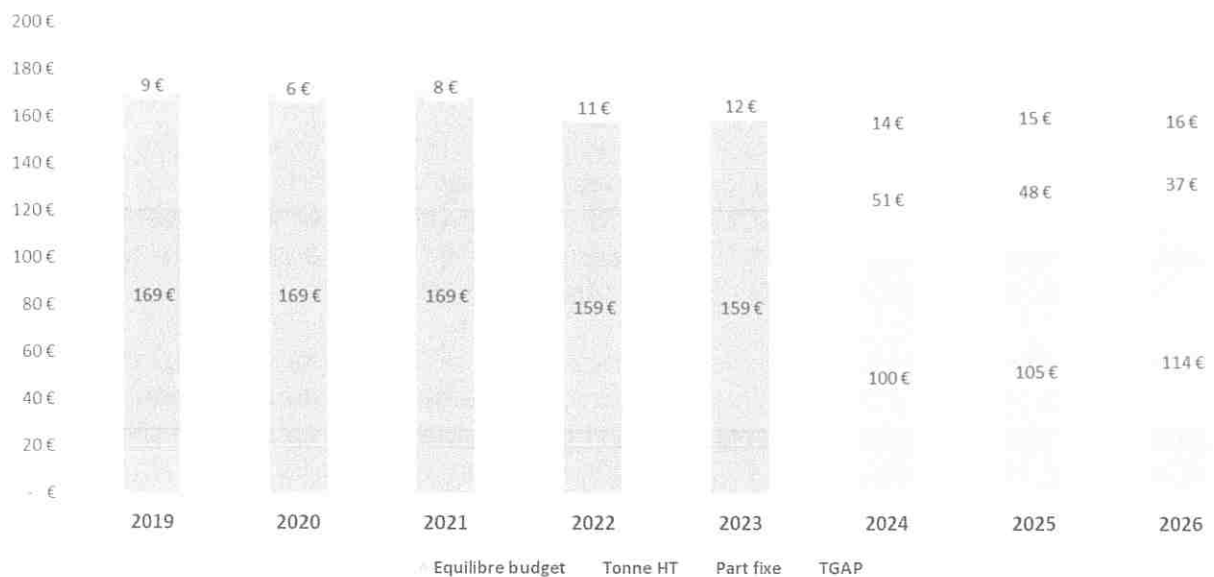
Les recettes liées à la **fourniture de chaleur** atteignent depuis 2022 leur niveau optimal à hauteur de plus d'1 million d'€

Les **ventes d'électricité**, depuis 2023 sont liées au contrat de marché qui est entré en vigueur. D'une durée de 4 années, ses recettes induites reviennent à des niveaux moins élevés et se rapprochent aujourd'hui des montants de ceux du contrat d'obligation d'achat initial. Une consultation doit être initiée en 2026 en vue du renouvellement de ce contrat, une stratégie de vente devra être validée.

Enfin, la récupération et la **vente des ferrailles et non ferreux** sont proportionnelles aux volumes traités. Les reprises de ces matériaux ont également bénéficié de tarifs inflatés sur les dernières années.

➤ Evolution des tarifs de traitement

Décomposition tarif traitement par incinération HT



La **réforme tarifaire** au 1^{er} janvier 2024 a permis d'isoler la part de tarif correspondant au coût direct d'incinération sur le site de Sinergie, en scindant tarif d'incinération et charges autres que le fonctionnement des installations d'incinération.

Au 1^{er} janvier 2024, l'isolement de ces charges dans une part fixe, payée par les seuls adhérents du SILA, permet d'avoir un tarif d'incinération proche de celui des autres UVE.

Le budget bénéficie directement depuis 2023 du nouveau contrat de vente d'électricité, qui a permis la constitution d'une **provision pour aléas**, et une baisse du coût d'incinération. Le tarif 2025 a été maintenu à un niveau inférieur aux estimations de la prospective financière de 2023, par le biais d'une reprise partielle sur cette provision en compensation.

Le tarif 2026 est impacté par les hausses de coût de fonctionnement du contrat d'exploitation (coûts des énergies et produits chimiques), et la prise en charge de la soule de sortie de la CCRTS du SIVALOR. Mais globalement, le tarif supporté par les adhérents (part incinération et part fixe) demeure stable.

La **TGAP 2026** sur les déchets incinérés devrait être de 16 € la tonne, selon les prévisions de la loi de finance pour 2019. Cependant, les dernières propositions du Sénat pourraient porter ce montant à 19 € la tonne au budget 2026 de l'Etat.

L'intégration de la gestion des tris, transports associés et valorisations des collectes sélectives, ne génère aucun tarif, les prestations étant refacturées à l'€ à chacun des EPCI utilisateurs.

c / Dépenses de fonctionnement

L'**exploitation** de l'UVE Sinergie est confiée à un exploitant depuis le 1^{er} janvier 2021.

Le contrat actuel, signé pour une durée initiale de 4 ans, a été prolongé des 2 ans prévus initialement, et se terminera au 31 décembre 2026.

Un nouveau contrat est en cours de consultation, son attribution est prévue dans le courant du 1^{er} trimestre 2026, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2027.

Les utilisateurs de l'UVE (EPCI adhérents, extérieurs) continueront à bénéficier d'une **TGAP minorée**, les trois critères exigés étant toujours atteints (certification ISO 50001, émissions de NOx < 80 µg/Nm³, valorisation énergétique >= 65 %) grâce à une politique proactive et aux exigences voulues dans le cadre du contrat d'exploitation.

Pour mémoire, si le SILA perdait un seul des trois critères, et notamment la valorisation énergétique, la TGAP remonterait rapidement à 25 € ou 30 € la tonne.

La mise en œuvre de l'arrêté du 31 octobre 2024, relatif à la recherche de polluants potentiels émis lors de l'incinération des déchets, demandait la réalisation de nouvelles campagnes de mesure entre 2025 et 2028, afin de déterminer la présence ou non de **PFAS** (polluants éternels) au sein des fumées d'incinération. La première campagne de recherche au sein des fumées de l'UVE sera initiée en 2026.

A noter également l'évolution de la réglementation européenne sur la taxation carbone, qui inclut partiellement dès 2024 les UVE dans le **Système européen d'Echange de Quotas d'Emissions de gaz à effet de serre (SEQE)**. Pour l'instant, les UVE sont simplement tenues de déclarer leurs émissions de CO₂, avant inclusion potentielle totale dans le marché carbone européen. Les associations FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement) et AMORCE (à laquelle le SILA adhère), ont émis des objections quant à la pertinence d'une telle décision. La Commission Européenne doit se prononcer courant 2026, pour une taxation des émissions de gaz à effet de serre (en € par tonne de CO₂ équivalent) à compter de 2028, ou peut-être 2031 sur une dérogation en cours d'étude.

Les **amortissements des détournements immobilisés** prévus par la délibération prise par le Comité le 1^{er} avril 2019 se sont terminés en 2025. La charge annuelle était de 1 700 000 €.

Le taux de portage des **charges d'administration générale**, révisé au 1^{er} janvier 2024, est conservé pour 2026 à 18% (délibération du Comité du 11 décembre 2023).

Suite aux derniers rapports de contrôle de la Chambre Régionale des Comptes concernant le SILA et Grand Annecy, le SILA gère l'entièreté de la compétence Traitement des déchets depuis le 1^{er} janvier 2024, avec l'intégration de la gestion du traitement des **collectes sélectives**. Les prestations de transports, tris et valorisations sont assurées par le biais d'un groupement de commande piloté par le syndicat SIVALOR, assuré par l'entreprise Excoffier Recyclage. Ce marché avait été signé par les adhérents du SILA (Grand Annecy, CC des Vallées de Thônes, CC Fier et Usse et CC Pays de Cruseilles) avant le transfert de la compétence, et il a été repris en l'état.

Les collectes sélectives de la CC Rumilly Terre de Savoie seront gérées via ce marché.

Les collectes sélectives de la CC Sources du Lac d'Annecy sont quant à elles traitées par Savoie Déchets, à Chambéry, et font l'objet de marchés et contrats distincts, notamment une Entente signée entre Savoie Déchets et ses partenaires.

3 / Budget Assainissement

Les **tarifs de redevances** pour l'année 2026 ont été votés en appui sur l'étude prospective, budgétaire et financière qui avait été mise à jour fin 2024. Elle intégrait les données du plan pluriannuel d'investissement issu du schéma général d'assainissement 2022-2031 et des dernières validations des instances du SILA, notamment les incidences de l'évolution souhaitée pour le territoire, avec une population en constante progression. Il semblerait cependant, au vu notamment de coûts de travaux supérieurs aux estimations initiales, que le recours à l'emprunt doive être anticipé dès le budget 2026, alors que la prospective ne le prévoyait qu'en 2027. L'élaboration du budget 2026 finalisera le montant nécessaire.

La **vidange du second digesteur** de la méthanisation sur la station SILOE doit se terminer sur 2026. L'anticipation de ces interventions dans le cadre de la décennale a permis de faire prendre en charge par les entreprises une partie des frais de remise en état nécessaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la **réforme des redevances des Agences de l'Eau** impacte les comptes du SILA.

Le coefficient de performance des systèmes, unique au niveau national pour l'année 2025, a été calculé au niveau du SILA pour 2026, et s'élève à 0.321. Il traduit la bonne performance des installations, en venant minorer le tarif de l'agence de l'Eau de près de 70%.

La contrevalet facturée aux usagers, égale au tarif 2026 de l'Agence de l'Eau de 0.09 € / m³ affecté du coefficient SILA de 0.321, sera donc de 0.02889 € HT / m³.

Pour information, la contrevalet perçue auprès des usagers en 2025 s'élève à un peu plus de 220 000 €. Cette somme devra être reversée à l'Agence de l'Eau en 2026.

a / Section d'investissement

Le **territoire** de la Haute-Savoie connaît une évolution démographique très importante, avec en moyenne 10 000 habitants de plus chaque année, et comme conséquence une

forte pression sur les milieux, qui peinent à l'absorber, dans un contexte aggravé par le réchauffement climatique.

D'abord constaté sur les petits cours d'eau comme les Usses, la réduction des **niveaux d'étiage** se fait aujourd'hui sentir également sur des rivières comme le Fier, engendrant des normes de rejets des stations d'épuration toujours plus contraignantes.

Le **schéma général d'assainissement 2022-2031** en cours de réalisation avait axé une priorité sur les extensions et réhabilitations de stations d'épuration, en amont de la réalisation de nouvelles dessertes de collecteurs.

Le foncier nécessaire à l'extension de la station d'épuration SILOE a pu être acquis en 2025, la maîtrise d'œuvre du projet va être initiée en 2026. En parallèle, la maîtrise d'œuvre de l'extension de la station des Poiriers a été notifiée en ce tout début d'année 2026. Ces extensions concernent les 2 principales stations du SILA, qui desservent le bassin annécien.

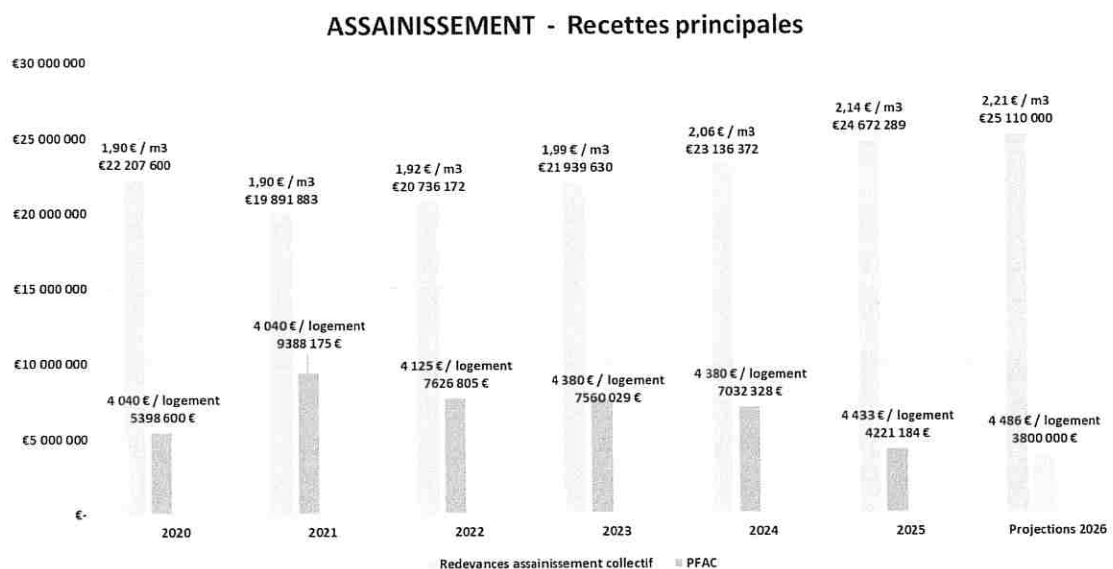
Les travaux du traitement de l'azote sur SILOE (Anammox) vont se terminer en 2026, pour un coût global de 4 600 000 €.

Les travaux de collecteurs comportent toujours des grosses opérations de dessertes nouvelles, sur des communes comme Chapeiry, Choisy, Faverges, Villaz ou Viuz-la-Chiesaz. Mais les réhabilitations et déviations continuent d'accentuer leur poids budgétaire, avec certaines opérations particulièrement lourdes comme la déviation nécessaire à l'élargissement de la RD 1508B sur les communes de Sillingy et Epagny-Metz-Tessy.

En fonction des désordres reconnus sur le réseau et/ou des nouvelles opportunités de travaux liés à d'autres opérateurs (voirie, réseaux), le programme des travaux de réhabilitation peut être amené à évoluer constamment.

L'installation d'**ombrières photovoltaïques** sur le parking des véhicules de service, à l'arrière du bâtiment Louis Lagrange, apportera courant 2026 un complément d'énergie au parc existant alimentant déjà la station Siloé.

b / Recettes de fonctionnement



La **redevance Assainissement collectif** progresse de 0.07 € / m³ en 2026, elle passe de 2.14 € à 2.21 € HT / m³.

La **redevance d'assainissement non collectif** a été maintenue à 205 € HT pour un contrôle de bon fonctionnement. Un tarif social avait en parallèle été instauré au 1^{er} janvier 2024, à hauteur de 30 € HT par contrôle. Il est également conservé à l'identique pour 2026.

Les **Participations au Financement pour l'Assainissement Collectif** (PFAC) ont été impactées de l'inflation pour les tarifs 2026. Leur volume diminue, le contexte économique ayant été touché par les difficultés des dernières années.

Les ressources du budget Assainissement intègrent également une valorisation énergétique, avec **l'injection de biométhane** dans le réseau de GRdF. La recette correspondante a apporté un peu plus de 2 millions d'€ en 2025 ; une somme équivalente est attendue en 2026.

Les évolutions des règlements Assainissement sont intégrées pour permettre la **facturation des pénalités** pour défaut de branchement, non-conformité des installations ou des rejets (taux de progressivité, coefficients de pollution), avec pour objectif une baisse sensible des impacts sur les milieux, grâce en parallèle aux accompagnements développés (soutiens aux réhabilitations d'assainissement non collectif, opération collective en direction des industriels, sensibilisation générale des usagers).

c / Dépenses de fonctionnement

Les coûts des énergies et des produits chimiques demeurent élevés en prévision de 2026. Le tarif de **traitement des boues** sur le site de l'UVE Sinergie, à Chavanod augmente en 2026, pour passer de 105 € à 114 € HT et hors TGAP.

Le traitement des eaux usées de la **zone Espace Leaders**, sur le territoire de l'ex CCPA, intégrée au SILA en 2017, était assuré par conventionnement par la CC Rumilly Terre de Savoie jusqu'à fin 2025, pour un coût annuel qui avoisinait 400 000 € HT.

Le collecteur et la station de relevage construits par le SILA permettent désormais d'acheminer et traiter les effluents de l'ensemble de la zone sur la station de Saint-Sylvestre.

La réévaluation du portage des **charges d'administration générale** réalisée fin 2023 traduit les nouveaux poids des gestions de chacune des compétences, et la quote-part portée par le budget Assainissement est de 57 %, du fait de la progression constatée sur les deux autres budgets (entièreté compétence Traitement des déchets, Infrastructure Tour du lac sur le Budget Principal).

Ce taux est conservé à l'identique pour 2026.

A l'international, le SILA peut consacrer jusqu'à 1% de son budget de fonctionnement pour mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères dans le cadre de la loi Oudin-Santini, afin de favoriser le développement de l'assainissement des eaux usées. Une collaboration étroite s'est mise en place ces dernières années avec l'association Hydraulique Sans Frontières (HSF), qui parvient à finaliser des actions malgré les mouvances politiques de ce continent (Sénégal, Burkina Faso). Dans le cadre de la politique souhaitée par le SILA, un nouveau projet est soutenu pour la ville de Bassar, au Togo.

Les membres du Comité sont invités à débattre sur la base des éléments du rapport présenté par le Président, et à délibérer pour prendre acte de ce débat.

❖ Débat

Le Président invite les membres du Comité à débattre suite à la présentation de son rapport.

Le Président relève la situation relativement stable et une diminution des dettes.

Mme GREBERT se questionne sur la différence entre ordures ménagères et incinérables. Il est précisé que les incinérables proviennent des déchèteries. Le Président indique que les tonnages vont sans doute baisser en 2026, le Grand Annecy ayant contractualisé avec un prestataire extérieur.

-
- ❖ Le Comité syndical est invité à délibérer pour prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable à la préparation et à l'adoption des budgets primitifs 2026.

Les membres du Comité prennent acte à l'unanimité en remerciant tous ceux qui ont pris part à l'élaboration du rapport, Vice-Présidents, élus et services.

- ADOPTÉ -
à l'unanimité

Voix POUR : 33
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
DGA Administration et ressources

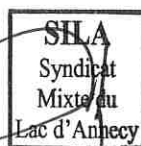
Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance

Acte reçu à la Préfecture

Le 20 FEV. 2026
Publié le 23 FEV. 2026

Exécutoire le 25 FEV. 2026

Le Président,
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérécours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER
Utilisateur : sila sila

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	029_26
Objet :	Débat d'orientation budgétaire pour 2026 - Rapport du Président
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	074-247400013-20260202-029_26-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-247400013-20260202-029_26-BF-1-1_0.xml	text/xml	877 o
Annexe (Délibération) Nom original : 029-26_DOB 2026.pdf Nom métier : 70_DE-074-247400013-20260202-029_26-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 février 2026 à 10h09min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 février 2026 à 10h09min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 février 2026 à 10h09min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 février 2026 à 10h09min33s	Reçu par le MI le 2026-02-20